



Certification « Animalier en parc zoologique »

Etape	Vous	La MFR
1	Information sur le titre certifié et la démarche : - à la MFR (porte ouverte, site internet) - CIO, mission local - Répertoire RNCP pour le contenu de la certification	
2	Prise de contact, demande de dossier de recevabilité avec un CV et un chèque de 70€ (couvrant les frais administratifs et le traitement du premier dossier)	
3		- Analyse de la demande - Envoi du dossier de recevabilité et des documents d'accompagnement.
4	Constitution du dossier de recevabilité	
5		Instruction du dossier de recevabilité. <u>En cas d'avis favorable</u> , envoi du devis pour un accompagnement et l'instruction du dossier VAE. <u>En cas d'avis défavorable</u> , nous vous conseillerons pour mieux orienter votre démarche selon votre projet professionnel.
6	Demande de devis pour le livret N°2	Planning de suivi du candidat
7	Après acceptation du devis, rédaction du dossier VAE.	Accompagnement dans le choix des pièces à joindre et dans la rédaction des expériences. Préparation à l'entretien de validation.
8	Dépôt du dossier	
9		Constitution d'un jury de professionnel
10	Entretien avec le jury	
11		Délibération du jury. Il existe 3 situations possibles : - Refus de la VAE - Validation partielle de la VAE (dans ce cas, une proposition pour valider les modules manquants vous sera faite) - Validation totale de la VAE (envoi de la certification)

Pour tout renseignement :

Maison Familiale Rurale
La Charmelière
44470 CARQUEFOU
Tél. 02 40 52 79 82 – Fax 02 40 52 79 83
E-mail : mfr.carquefou@mfr.asso.fr
www.mfr-carquefou.com
Interlocuteur : J.AUBRY